

Thiberville : l'abbé Michel condamné à 15 000€ d'amende

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#)

Date : 12 mai 2016



Lundi, l'abbé **Francis Michel**, désormais recteur du Planquay, tout près de Thiberville, a été condamné par la cour d'appel de Rouen à 15 000 € d'amende, pour avoir détourné, entre 2006 et 2008, plus de 100 000 € dans les caisses de son ancienne paroisse de Thiberville, confirmant le jugement de première instance rendu par le tribunal correctionnel d'Évreux, en date du 23 octobre. Les préconisations du procureur général, qui réclamait 6 mois de prison avec sursis, n'ont pas été retenues.

L'abbé Francis Michel ne se dit pas surpris par cette décision, estimant que

« comme en première instance, tout était joué d'avance » : « Le procès d'octobre et cet appel n'ont rien fait avancé ! À Rouen, comme à Évreux, le président de la cour, le procureur et l'avocat du diocèse prennent leur temps pour faire leurs observations, mais mon avocat, Maître **François Legendre**, qui prenait la parole en dernier, voyait sa plaidoirie être systématiquement coupée et abrégée. »

Un pourvoi en cassation ?

« J'attends d'avoir discuté avec l'évêque d'Évreux, **Christian Nourrichard**, dans les prochains jours, pour prendre ma décision. Il ne faut pas oublier que c'est lui qui m'a mis au tribunal et, depuis, je traîne une réputation de curé malhonnête et voleur. »

« Ma vie n'a pas changé depuis cette affaire, car les personnes qui me soutiennent depuis 2008 sont toujours là. Bien sûr, il y a aussi des personnes qui sont hostiles, qui n'ont jamais aimé mon style trop traditionaliste... Mais moi, aujourd'hui, je peux regarder la Croix dans les yeux, je ne suis coupable de rien du tout, mais cette affaire me fait mal pour l'image de l'Église, qui n'a pas besoin de ça. »

S'il ne se pourvoit pas en cassation, restera alors à régler l'amende de 15 000 €. « *Comment vais-je faire pour payer cette somme ? Je ne sais pas, c'est bien là tout le problème...* »

L'abbé **Michel Daubanes**, vicaire général, déclare de son côté :

«Ce n'est jamais réjouissant de voir un prêtre condamné. Mais nous sommes satisfaits de cette décision, qui confirme ce que nous lui reprochions, à savoir des opérations financières illégales.» «Je ne sais pas ce qu'attend l'abbé Michel de nous, mais nous, et les catholiques de la paroisse, nous attendons qu'il fasse amende honorable, qu'il montre sa volonté de revenir dans le droit chemin. Il faut qu'il fasse ses excuses et reconnaisse ce qu'il a toujours nié jusque-là. Ensuite, l'évêque d'Évreux prendra une décision.»

[Source](#)